



## mention au fichier Taj

Par **bac\_75**, le **05/07/2023** à **21:04**

bonjour, En 2020 je suis rentré a la Mairie de Paris à la sécurité et j'ai été licencié car je n'ai pas pu obtenir l'agrément Garde particulier auprès de la préfecture de police de Paris car J'étais inscrit au Taj. En juin 2021 j'ai obtenu une mention obstacle au TAJ , aujourd'hui j'ai réussi le concours de la Police Municipale , penser vous que je pourrais obtenir tout les agréments en sachant que en juillet 2022 j'ai obtenu l'agrément de la préfecture de Police aéroportuaire pour travailler à l'aéroport de Orly et donc mon badge pour travailler sur les pistes ??? merci **d'avance**

Par **MARKOWICZ BENJAMIN**, le **03/10/2023** à **16:17**

Bonjour,

Il faut vérifier auprès de votre employeur ou de la Préfecture si l'inscription au TAJ peut faire obstacle à votre travail, ou votre casier judiciaire.

Si c'est le cas, il faut demander un effacement du TAJ ou effacement du casier B2.

Si ça n'est pas le cas évidemment, inutile d'engager une procédure.

Bien cordialement

Benjamin MARKOWICZ

AVOCAT